

Liasse Fiscale

DGFIP N° 2050-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>SELARL CABINET DU DOCTEUR BIANCHI</u>		Exercice N clos le, <u>1 1 2 </u>	
Adresse de l'entreprise <u>297 Avenue de Provence 26000 VALENCE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 1 2 </u>	
Numéro SIRET * <u>7 9 0 9 5 0 1 8 2 0 0 0 1 0</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 5 </u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations	CS	CT
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	EB	BC
	Autres titres immobilisés	ED	BE
	Prêts	EF	BG
	Autres immobilisations financières *	EH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régulation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM	
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :
Clause de réserve de propriété : *			(3) Part à plus d'un an :
Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2026

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
SELARL CABINET DU DOCTEUR BIANCHI		Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	507 726
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	176 033
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)		DL	684 859
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	148 229
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)		DR	148 229
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instrument financier à terme	DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	31 212
	Dettes fiscales et sociales	DY	19 175
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	22 084
Compte régularisation	EB		
TOTAL (IV)		EC	72 471
Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation *		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	905 559
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	72 471	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

Annexes ANC2022 06

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 905 558,54 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 176 033,32 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/05/2026 par le gérant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2023 portant homologation du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, la société a appliqué les nouvelles dispositions comptables prévues par ce règlement lors de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

Ce règlement modifie les règles de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, notamment en :

- " Supprimant les postes de transferts de charges (comptes 791, 796 et 797) ;
- " Redéfinissant strictement le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel ou à certaines écritures fiscales et comptables spécifiques ;
- " Reclassant certains produits auparavant enregistrés en produits exceptionnels (ex. quote-part de subvention d'investissement virée au résultat) en produits d'exploitation (compte 747) ;
- " Modifiant le traitement comptable de certains produits et charges (ex. refacturations, indemnités, frais d'émission d'emprunt).

Les états financiers de l'exercice 2025 ont donc été établis selon les nouvelles modalités prévues par ce règlement.

Annexes ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 435 453 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	435 453		435 453	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	435 453		435 453	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 601 898 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	435 453			435 453
Immobilisations corporelles	165 456	2 998	4 759	163 695
Immobilisations financières	2 750			2 750
TOTAL	603 659	2 998	4 759	601 898

Amortissements et provisions d'actif = 108 670 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	95 689	17 740	4 759	108 670
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	95 689	17 740	4 759	108 670

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Clientele	435 453	0	435 453	Non amortiss.
Materiel et outillage	93 347	67 069	26 278	de 1 à 8 ans
Agencements	54 391	30 510	23 880	de 5 à 10 ans
Materiel de bureau	15 958	11 091	4 867	de 1 à 5 ans
TOTAL	599 148	108 670	490 478	

Etat des créances = 44 066 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 000		2 000
Actif circulant & charges d'avance	42 066	42 066	
TOTAL	44 066	42 066	2 000

Produits à recevoir par postes du bilan = 16 400 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	16 400
Disponibilités	
TOTAL	16 400

Charges constatées d'avance = 6 879 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	1,00	1 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	1,00	1 000

Provisions = 148 229 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	148 229				148 229
TOTAL	148 229				148 229

Etat des dettes = 72 471 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	22 084	22 084		
Fournisseurs	31 212	31 212		
Dettes fiscales & sociales	19 175	19 175		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	72 471	72 471		

Charges à payer par postes du bilan = 18 109 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 260
Dettes fiscales & sociales	13 848
Autres dettes	
TOTAL	18 109

Annexes ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 16 400 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Autres comptes débiteurs ou cr(467100)	16 400
TOTAL	16 400

Charges constatées d'avance = 6 879 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const avances(486000)	910
Ch const av / cot sociales(486100)	5 969
TOTAL	6 879

Charges à payer = 18 109 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn non parvenues(408100)	4 260
TOTAL	4 260

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov. congés à payer(428200)	4 767
Primes salariales à payer(428600)	1 954
Taxe d'apprentissage libératoire(438000)	65
Prov. charges cp(438200)	2 435
Org.soc à payer(438600)	250
Cotis. fisc. tns à payer(438601)	1 595
Taxe sur les salaires(448610)	2 381
Formation continue(448630)	400
TOTAL	13 848

CABINET DU DOCTEUR BIANCHI
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
de chirurgiens-dentistes
au capital de 1 000 euros
Siège social : 297 Avenue de Provence
26000 VALENCE
790 950 182 RCS ROMANS

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2025**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 176 033,32 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	176 033,32 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	43 966,68 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	220 000,00 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 220 euros par part	220 000,00 euros

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du mois de juillet 2026.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Pour copie certifiée conforme

Frédéric BIANCHI

